

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HEURTEAUVILLE**

**N° 2
DU 09/04/2021**

L'an deux mil vingt et un le 09 du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Heurteauville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LENORMAND Gérard, Maire.

Membres Présents :

M. LENORMAND Gérard, Maire
M. MINNE Roger, Adjoint au Maire,
M. ROBERT Patrick,
Mme MILLERAND Marie-Pierre,
Mme MAILLARD Élise,
Mme DUPUIS Edwige,
Mme RISCHMANN Catherine,
M. GUILLIN Olivier,
M. RENAULT Pascal,
Mme VAUTIER Isabelle,
M. THIRARD Jean-Jacques

Formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11.

Membres absents :

Néant

Désignation du secrétaire de séance :

Mme MAILLARD Elise est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal de la précédente réunion

**Le Conseil Municipal
A décidé**

D.04/04-21 - Approbation du Compte de Gestion 2020 CCAS.

Le conseil municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de gestion adopté à l'unanimité

D.05/04-21 - Vote du Compte Administratif 2020 du CCAS.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CA 2020 dont le résultat de clôture est de :
+ 3 477.31 euros.

D. 06/04-21 Vote du Budget primitif 2021 – CCAS

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement à la somme de 4 077.31 euros en recettes et dépenses de fonctionnement, sans investissement.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

D.07/04-21– Approbation du Compte de Gestion 2020 commune.

Le conseil municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de gestion adopté à l'unanimité

D.08/04-21 – Vote du Compte Administratif 2020 communal.

Le conseil municipal vote le CA dont le résultat de clôture en fonctionnement est de + 70 527.30 €. Le résultat de clôture de l'exercice en investissement est de + 95 812.82 € et le résultat de clôture général 2020 est de + 166 340.12 €

Programme d'investissement réalisé :

-Informatisation de la bibliothèque (pc fixe, pc portable, logiciel, formation, sauvegarde) subventionné par le département.

-Remplacement pc fixe du secrétariat

-Changement tête épareuse

-Acquisition d'un véhicule : Fiat scudo

-Acquisition de drapeaux et pavillons

CA adopté à l'unanimité

D.09/04-21 – Affectation du résultat

Le conseil municipal,

vu l'excédent de fonctionnement de 70 527.30 euros,

Vu l'excédent d'investissement de 95 812.82 euros,

Vu le solde des restes à réaliser : - 15 580.00 euros.

Affecte en report en fonctionnement R002 : 59 527.30 euros.

Affecte en réserve R 1068 en investissement : 11 000.00 euros.

Rapport adopté à l'unanimité

D 10/04-21 Vote des subventions 2021

Après examen de discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions maximums suivantes, sous condition de fournir un numéro de SIRET.

ACPG CATM 200

Association lecture plaisir 30

Amicales des pompiers 100

Club des cheveux d'argent 800

Comité de Culture et loisirs 400

Resto du cœur 30

Coopératives scolaires 300 (10 € par enfant)

Dynamic Club 500

Ecole jeunes sapeurs-pompiers 50

Seine logement 130

Souvenir Français 25.

Association Coli'bri 30

Association des secrétaires de mairie 30

Banque alimentaire de Rouen 300

Harmonie la Mailleraye 315 (1 euro par habitant si prestation)

Association Ping Pong 200 (en cours de création)

Association Pêche 200 (en cours de création)

Rapport adopté à l'unanimité

D.11/04-21 Fiscalité locale/taux d'imposition 2021.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379,1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote est taux d'imposition,

Vu le budget primitif 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de : 102 761 € (110 118 + 6 111 TH + 1513 allocations compensatrices – 14 981 coefficient correcteur). En baisse par rapport au prévisionnel de 2020 qui était de 108 617 €.

Considérant le bénéfice du transfert de la TH du département à un taux de 25.36%,

Considérant le souhait du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions,

Vote :

Taxe foncière bâti : 58.02 % (32.66 + 25.36)

Taxe foncière non bâti : 57.38 %

Rapport adopté à l'unanimité

D.12/04-21 –Vote du BP 2021 Commune.

Après examen et discussion, le BP est arrêté et équilibré comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 278 867.30 euros.

Dépenses et recettes d'investissement : 183 141.33 euros.

Programme en investissement prévu :

Installation de barrières de sécurité à la Bibliothèque.

Travaux de réfection partielle de la toiture de la salle « Victor Hugo ».

Réparation du tracteur Kioti.

Remplacement du chauffe-eau du bâtiment communal.

Remplacement du parc « Eclairage public » en leds.

Etude de l'extension et rénovation de la salle polyvalente « Victor Hugo ».

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité

Affaires diverses

Bureau de vote des élections Départementales et Régionales : Monsieur le maire propose de faire appel à des volontaires inscrits sur la liste électorale de la commune pour compléter les 2 bureaux de vote.

Chaque commission donne des informations sur l'avancement de ses dossiers en cours.

Fleurissement : Plusieurs massifs viennent d'être créés avec principalement des plantes vivaces, dans le but d'économiser l'eau et l'achat de plantes tous les ans :

- Le long de la chapelle
- Aire de pique-nique au passage du bac de Jumièges.
- Aux entrées et sorties du village

10 m³ de terre ont été transportés, merci aux employés communaux pour leur travail.

Cimetière : Dans le cadre de l'interdiction des produits phytosanitaires et afin de faciliter l'entretien du cimetière, il a été décidé d'engazonner aux alentours du columbarium et de l'entrée principale. Des plantes grasses (couvre sol) supportant le passage piétonnier, seront plantées autour de quelques tombes face au columbarium à titre d'essai. Sur le parking, les « retours » des haies seront enlevés. Le robinet sera déplacé à l'intérieur du cimetière.

Circulation rue de la Cottarderie et rue Charretière : Afin d'éviter un afflux de circulation des véhicules et de protéger les riverains, une réglementation sera mise en place avant l'ouverture du site aux tourbières.

Peupliers rue cours Fleury : Nous avons mis en relation le propriétaire de la parcelle A 821 avec un bûcheron pour couper ses peupliers (l'hiver prochain) qui causent des coupures de courant localement. De plus ces peupliers vieillissants deviennent dangereux en raison de chutes de branches.

Chasse aux œufs : Belle animation de pâques au four à chaux avec les enfants. Merci à tous les organisateurs.

Pierres en lumières : Organisation d'une animation en collaboration avec les enfants du village, sur le thème « d'Alice au pays des merveilles » et « de l'autre côté du miroir », les 14 et 15 mai 2021 en soirée, au four au chaux et à la Chapelle du bout du vent.

Au vu du contexte sanitaire, il vient d'être décidé que l'évènement *Pierres en Lumières*, prévu les 14 et 15 mai 2021 sera reporté à une date ultérieure (cet automne) afin de permettre le bon déroulement de l'ensemble des animations (expositions, spectacles, visites commentées, lectures, etc) et cela, dans de meilleures conditions. La date de report est actuellement en cours de décision, elle vous sera communiquée très prochainement.

Ciné village : Sur proposition de la Caux Seine Agglo, en partenariat avec la bibliothèque, la commune a été retenue pour organiser « une soirée cinéma en plein air » le 31 juillet 2021. La commune devra organiser l'avant soirée sous la forme d'une kermesse. 150 personnes pourront y participer.

Label patrimoine rural : l'objectif est de sensibiliser et attirer des habitants et du grand public sur le patrimoine rural et de valoriser un élément patrimonial non protégé. La commune va monter un dossier de candidature afin de pouvoir labelliser la chapelle du bout du vent.

Trou parapet chemin du halage : Un trou d'une certaine importance est constaté chemin du halage en bord de Seine, devant l'habitation de M. Reslin. Monsieur le maire va envoyer un courrier au Port Autonome.

Ruissellement passage du trait : Devant un problème de ruissellement constaté par un habitant, Monsieur le maire propose de réunir la commission des fossés et les différentes parties concernées afin de trouver des solutions pour remédier à ce problème.

DECI : Vu la nouvelle réglementation, les bornes incendies actuelles ne sont pas conformes, ni assez nombreuses sur la commune. Des colonnes en bordure de Seine sont à l'étude.

Entretien nouvel espace des tourbières : La commune s'apprête à signer une convention de prêt de personnel pour l'entretien du site qui va prochainement ouvrir.

Dégâts par des sangliers : Monsieur le maire a assisté à une réunion le 2 mars dernier, provoquée par le CD76 avec différents acteurs : le PNRBSN, le lieutenant de Louveterie, la fédération des chasseurs, le Président de l'Association de chasse ACTH, l'ONF. A la suite de plusieurs plaintes déposées par des agriculteurs sur les nombreux dégâts causés par des sangliers. Les chasseurs auront une autorisation prolongée hors période de chasse pour réguler le nombre de sangliers (chasse à l'affût).

Buses rue Margalette : La réfection du matelas routier sera refaite prochainement par la CSA. Les buses évacuant les eaux de ruissellement seront remises en état à l'occasion. Les niveaux du tapis routier seront orientés côté marais.

Travaux salle polyvalente : Monsieur le maire attend les premiers écrits de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage-conduite d'opération – offre et note méthodologique de Mme Masset Charlotte d'ULTREYA, qui est venue en réunion à la mairie le 07/04/21 pour le projet d'extension et de rénovation de la salle « Victor Hugo ».

Acquisition de tables salle du conseil : La pandémie actuelle du covid19 oblige à la distanciation de chacun. L'acquisition de 4 tables supplémentaires permettrait d'espacer les places, et de pouvoir louer la salle pour des réunions d'entreprises, séminaires etc...Le dossier reste à l'étude.

Fin de la séance à minuit.

Vu pour être affiché le 16/04/2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Heurteauville, le 16/04/2021
Le Maire
G. LENORMAND